Image not found or type unknown

Droit sur ma voiture d'occasion

Par **Alison36**, le **26/05/2016** à **09:51**

Bonjour, il se tro Ce que j'ai un soucis avec ma voiture d'occasion que j'ai acheter chez un petit professionne depuis environ trois mois et demie. Ayant eu des soucis avec cette voiture car elle s'arrête en plein milieu de la route parfois j'ai recontacté le vendeur il y a environ un mois et demi qui a dit de lui ramener cette voiture pour qu'il l'emmène se faire réparer car apparemment elle aurait déjà eu se soucie en 2015 et donc des pièces ont été changer, il me rappelle me disant d'aller chercher la voiture dans l'autre garage qu'elle est prête, ce que je fait le problème ses que des la reprise du véhicule le même soucis réapparaît donc j'ai rappeler le vendeur pour lui dire qui m'a dit d'attendre et de rouler avec se que j'ai fait mais rien n'a changer et ses mêmes de pire en pire. Je l'es donc rappeler et il m'a donc dit de prendre rdv avec le garage qui la suit et qui était donc censé l'avoir réparer, j'ai déjà dû attendre deux semaines pour le rdv mais en plus quand j'y vait il me dise qu'il ne peuve pas prendre mon véhicule car il ne peuve pas me prêter de voiture tant que j'ai le permis probatoire. Il m'ont donc rediriger vers un garage de la même marque mais celui ci à côté de chez moi, j'ai donc pris un rdv à celui ci, mais ayant eu une grosse frayeur avec le véhicule car il s'était arrêter une nouvelle fois en pleine route je me suis directement diriger vers le garage qui était à coter de moi pour qu'il fasse un diagnostic d'urgence, au bout d'une heure le verdict tombe pcm moteur et le devis s'élève à 1738 euros hors frais de main d'œuvre sacaj't que le vendeur m'avait toujours dit que le problème venait de la piéce changer qui était le boîtier papillon pour lui et donc que elle était sous garantie e ne payerait rien . Quelle recours est je maintenant pour cette voiture car ses un vice caché ?

Par **Visiteur**, le **26/05/2016** à **10:59**

Bonjour,
voyez déjà si le vendeur accepte de vous rembourser ? Qui sait ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés